

RÉMUNERATION DE M. WILLIAM CONNELLY, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MAI 2026

À l'issue de l'Assemblée générale du 27 mai 2026, sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration a, à l'unanimité, nommé M. William Connelly Président du Conseil d'administration, comme cela avait été prévu par le Conseil d'administration lors de sa séance du 10 avril 2025.

M. William Connelly succède à M. Lorenzo Bini Smaghi, arrivé au terme de son troisième mandat.

Après avis du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer à M. William Connelly les mêmes principes de rémunération que ceux ayant été en vigueur pour son prédécesseur.

La rémunération de M. William Connelly sera composée d'une part fixe s'élevant à 925 000 euros bruts annuels. Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur.

Afin de garantir une parfaite indépendance dans l'exercice de son mandat, il ne sera éligible ni à une rémunération variable, ni à des dispositifs d'intéressement à long terme, ni à l'attribution de titres, ni à toute forme de rémunération indexée sur la performance de Société Générale ou du Groupe.

M. William Connelly bénéficiera, comme les autres administrateurs, des dispositions prévues à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil d'administration relatives au remboursement des frais.